

Rapport minoritaire à la Commission de la Sécurité publique

Préparé par William Steinberg, maire de la Ville de Hamsptead

ATTENDU QUE les dépenses du SPVM, de 2006 à 2010, ont augmenté de plus de trois fois le taux d'inflation. En 2006, les dépenses étaient de 476 138 000 \$; en 2010, elles ont été de 607 900 000 \$, une hausse de 27,7 %.

ATTENDU QUE l'augmentation budgétaire nette pour 2011 est de 8 %, soit plus que le double du taux d'inflation prévu.

ATTENDU QU'année après année, pour les quatre dernières années, le budget du SPVM a été dépassé de 6,5 % en moyenne.

ATTENDU QUE la haute direction du SPVM a été renouvelée, et qu'il est à souhaiter que la mauvaise performance budgétaire des quatre dernières années s'améliore de façon significative avec la nouvelle équipe de direction en place.

ATTENDU QU'il est trop tard pour rejeter raisonnablement le budget 2011.

R.1 Il est recommandé que le budget 2011 du SPVM soit accepté, à condition qu'un projet de budget pour 2012 soit présenté à cette commission au plus tard le 1^{er} septembre 2011; que des rapports mensuels soient présentés à cette commission, indiquant les dépenses et les revenus réels par rapport aux projections budgétaires, et ce, à partir de février; et que le SPVM s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas dépasser le budget 2011.

ATTENDU QUE Montréal compte plus de policiers par 100 000 habitants (241) que Toronto (212) et que, malgré cela, notre taux de résolution de crimes est inférieur à celui de Toronto.

ATTENDU QUE, selon le dernier rapport annuel de Statistiques Canada, Montréal détient l'avant-dernier rang en matière de taux de résolution parmi les 10 plus grandes villes du pays, à peine mieux que Vancouver.

ATTENDU QUE le coût du service de police à Montréal s'élève à 315 \$ par habitant, comparativement à 348 \$ à Toronto. Toutefois, le coût de la vie à Toronto est 30 % plus élevé qu'à Montréal. Après ajustement en raison de cet écart, le coût à Montréal s'établit à 409,50 \$, soit 18 % plus élevé qu'à Toronto.

ATTENDU QUE le SPVM affirme qu'il offre davantage de services que la police de Toronto et que les statistiques de résolution de crimes sont trompeuses.

ATTENDU QUE cette commission ne peut évaluer la performance du SPVM par rapport au coût, ni le caractère raisonnable de ses budgets, sans savoir comment le

SPVM se compare au service de police de Toronto et à celui d'autres grandes villes canadiennes.

ATTENDU QUE, s'il est vrai que le SPVM accomplit davantage que le service de police de Toronto, cette commission devrait pouvoir examiner les services additionnels, en regard des coûts, et déterminer si ces activités sont justifiées et s'ils correspondent à une utilisation responsable des ressources limitées.

R.2 Il est recommandé que le SPVM soumette un rapport précisant les services rendus par le SPVM par rapport à ceux qui sont rendus à Toronto, ainsi que les coûts comparatifs de chaque activité pour les deux villes.

R.3 Il est recommandé que le SPVM produise des rapports comparant les taux de résolution de crimes à Montréal à ceux d'autres grandes villes canadiennes.

ATTENDU QUE les salaires et les régimes de retraite généreux constituent le facteur principal de l'augmentation des coûts des services de police.

ATTENDU QUE les règles régissant les régimes de retraite ne peuvent être modifiées par la direction du SPVM.

R.4 Il est recommandé que Montréal demande au gouvernement du Québec de l'aider à trouver des solutions à ces problèmes, puisque Montréal est le moteur de l'économie du Québec et qu'il faut tenir compte de la capacité de payer des contribuables de l'agglomération étant donné les hausses constantes des coûts des services de police qui sont bien au-dessus du taux d'inflation.